



NEWS RELEASE

www.iiac.ca

Pour diffusion immédiate

L'ACCVM demande l'élaboration de principes internationalement reconnus pour mettre fin à l'escalade des droits relatifs aux données de marché

Mentionne plusieurs conséquences négatives pour les marchés financiers

Toronto (Ontario), le 30 juin 2020 – Dans un rapport (en anglais) publié aujourd'hui, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) et diverses associations du monde entier présentes dans le secteur des investissements et des valeurs mobilières demandent la mise en application de principes internationalement reconnus pour mettre fin d'une part à l'exagération des droits relatifs aux données de marché et d'autre part à l'iniquité des contrats de licence.

Les plateformes de négociation (bourses et systèmes de négociation parallèles) détiennent le monopole des données de marché générées par les activités de négociation qui se déroulent sur leur propre plateforme. Il n'y a pas de proches substituts aux produits qu'elles offrent sur leurs données de marché. Selon le rapport, les plateformes de négociation ont profité de leur monopole pour augmenter excessivement les droits relatifs à leurs données et cela se traduit par plusieurs effets néfastes sur les investisseurs, les marchés financiers et l'économie.

« Les investisseurs institutionnels et de détail ont besoin des données de marché pour valoriser leurs portefeuilles et effectuer les opérations au meilleur cours », a déclaré Ian Russell, président et chef de la direction de l'ACCVM. « La démesure des droits relatifs aux données de marché a provoqué une hausse importante des frais d'exploitation, ce qui diminue : les informations disponibles sur les marchés; la transparence; l'efficacité globale des marchés financiers », a-t-il ajouté.

Le rapport recommande que les droits relatifs aux données de marché (tarification des données de marché, contrats de licence, définitions, procédures d'audit, frais de connectivité) soient assujettis à une stricte supervision réglementaire pour que les droits relatifs aux données de marché et les contrats de licence soient équitables et raisonnables et non pas un fardeau sur la compétitivité. Le rapport établit trois principes fondamentaux :

1. Les droits relatifs aux données de marché et les frais de connectivité devraient être : basés sur le coût de production et de distribution additionné d'une marge brute raisonnable; évalués en fonction d'un coût de référence.
 - Les régulateurs devraient exiger que les plateformes de négociation fournissent les chiffres détaillés des frais et produits d'exploitation qui justifient la marge brute raisonnable facturée par les bourses.
 - Afin de simplifier le barème des droits, la tarification des données de marché devrait tenir compte seulement de la différence entre les utilisateurs professionnels et les utilisateurs non professionnels.
2. Les plateformes de négociation devraient standardiser les contrats de données de marchés les plus importants : définitions, conditions, interprétations. Les contrats standardisés devraient être assujettis à une supervision réglementaire.

3. Les contrats de licence de données de marchés devraient être simplifiés pour alléger le fardeau administratif des courtiers-contrepartistes et éviter des audits inutiles.

Cliquez [ici](#) pour consulter la version intégrale du rapport (en anglais).

- 30 -

L'ACCVM – Porte-parole des sociétés de courtages en valeurs mobilières du Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses [115 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM](#) exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés financiers canadiens, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés pour le compte des gouvernements et des sociétés. L'ACCVM est le leader du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés financiers solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Melodie Edwards
Directrice des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
Téléphone : 416 697-5490
Courriel : medwards@iiac.ca